

Nous attirons votre attention sur deux améliorations majeures de cette version pour les établissements de type EPS/FPT :

- **L'écran de saisie des liquidations a été complètement réécrit pour améliorer ses performances** et renforcer les contrôles. Ce développement est complété par l'ajout de la visualisation des mandats (visible depuis le menu Dépenses) et leurs modifications possible par l'agent comptable au moment de la prise en charge. L'accueil des mandats permet leur visualisation dans leur workflow de validation.
- La saisie du budget permet l'ajout des restes à réaliser, permettant leur exécution sans autorisation d'engagements supplémentaires, et les exports réglementaires corrects.

	Nouvelles fonctionnalités
<i>Liquidation / Mandats</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'écran de saisie des liquidations (pour les EPS/FPT) a été complètement réécrit afin d'en améliorer les performances, certaines évolutions ont également été apportées ; • Le moyen de règlement est modifiable sur les liquidations, permettant des liquidations sans coordonnées bancaires, les coordonnées bancaires sont contrôlées dès le statut brouillon ; • Le libellé des lignes de liquidations est modifiable, qu'il soit issu d'une ligne d'EJ, d'un article, ou en saisie directe ; • Il est possible de saisir et mandater une liquidation ayant un montant HT à 0€ (pour l'autoliquidation de TVA par exemple) ; • Les contrôles de disponibilités d'un accord cadre ont été renforcés (exclusion des mandats rejetés) ; • Un nouvel accueil dans le menu Dépenses permet de visualiser le workflow des mandats et d'ouvrir les mandats en visualisation, offrant la possibilité de paramétrier spécifiquement ce workflow ; • Le mandat devient modifiable par l'agent comptable (modification du compte de contrepartie et ajout des retenues directement sur le mandat) ;
<i>Budget</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Une option permet de paramétriser les Restes à réaliser au budget pour les EPS/FPT. Dans ce cas, il est possible de saisir ou d'importer les montants de restes à réaliser directement dans le budget primitif ou le budget supplémentaire. Pour les FPT, le tableau 2 d'équilibre du budget a été modifié pour prendre en compte les restes à réaliser dans le contrôle de l'équilibre, la gestion des chapitres opérations pour compte de tiers a également été revue ; • Pour les FPT, l'export TOTEM du budget a été amélioré afin de traiter les restes à réaliser, l'alimentation de l'annexe des AP, ainsi que la gestion des spécificités de la M57 ; • Pour les EPS / FPT paramétrés avec une comptabilité d'engagement, les retraits d'engagements sur EJ d'exercice précédents rendent désormais du disponible pour réengager dans l'exercice du retrait. Si des retraits de ce type ont été réalisés en 2024, vous pouvez contacter le service client afin de bénéficier de cet impact sur les retraits existants.
<i>Interfaces</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle API permet l'import et l'ajout de fournisseurs sur un accord cadre.

Améliorations	
<i>Workflows</i>	<ul style="list-style-type: none">De nouvelles conditions de workflows permettent de vérifier le montant HT, TVA ou TTC sur toutes les pièces budgétaires, permettant de nouvelles personnalisations de workflows sur ces documents.
<i>Editions</i>	<ul style="list-style-type: none">Un nouveau champ de publipostage permet d'ajouter la civilité du tiers (pour les personnes physiques) sur les éditions de titre, de drr, de drv et sur les lettres de relances.
<i>COFI</i>	<ul style="list-style-type: none">Des améliorations ont été apportées au calcul du bilan/compte de résultat M4 : Correction des comptes 4458 et 478 au bilan, ajout du compte 446 pour la M49, calcul des charges et produits exceptionnels, correction du sens du compte 607 au compte de résultat;Pour les FPT, l'export TOTEM du compte administratif prend en compte le calcul des restes à réaliser par nature comptable et par chapitre.

	Corrections
<i>Budget</i>	<ul style="list-style-type: none"> Pour les FPT, le calcul du montant de budget précédent était erroné dans l'export TOTEM si le budget exporté était déjà validé ; En import du BP, le budget d'engagement n'était pas toujours correctement chargé ; Dans les virements budgétaires, la comptabilité d'engagement n'était pas correctement alimentée lorsque la colonne est masquée.
<i>DP</i>	<ul style="list-style-type: none"> L'affichage des demandes de paiement a été optimisé pour les établissements disposant de workflows complexes. Dans certains cas, la possibilité de valider la DP (pouce vert) est chargée dans un deuxième temps afin d'afficher les lignes de la DP plus rapidement.
<i>Liquidation</i>	<ul style="list-style-type: none"> Il n'était plus possible de créer une liquidation en N sur un tiers sur lequel des EJ étaient passés en N+1 ;
<i>Comptabilité Générale</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le report de compte automatique ne récupérait pas le bon compte sur l'encaissement d'un titre lorsque plus de 2 exercices séparaient le titre de l'encaissement.
<i>Trésorerie</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le séparateur des millions a été ajouté dans l'édition des bordereaux SEPA SCT, la signature n'est plus tronquée.
<i>COFI</i>	<ul style="list-style-type: none"> Pour les FTP, l'édition des résultats budgétaires a été corrigée (ventilation d'un compte sur plusieurs chapitres) ;
<i>Comptabilité Analytique</i>	<ul style="list-style-type: none"> Dans certains cas d'ajustements, une écriture analytique pouvait présenter à la fois un montant au débit et au crédit, ce qui provoquait un rejet par INFNOE.
<i>Administration</i>	<ul style="list-style-type: none"> L'enregistrement d'une pièce suite à une réaffectation provoquait une erreur 500 ; Certaines icônes de l'application étaient hébergées en ligne et ont été rapatriées dans la solution.

La mention "Module optionnel" signifie que le module n'est pas activé par défaut. Nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial pour en avoir une présentation.

* La mention "Pour les OCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organisation en Comptabilité Budgétaire", c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en AE, CP et Recettes.

** La mention "Pour les OHCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organismes Hors Comptabilité Budgétaire, c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en Charges / Produits et optionnellement en AE.

*** La mention "Pour les EPS/FPT" veut dire que le sujet concerne seulement les "Établissement Public de Santé" et ceux de la "Fonction Publique Territoriale" établissements appliquant la réglementation M21/22 ou M4.